

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers En exercice : 12 Présent : 11 Procuration : 1 Votants : 12 Pour : 11 Contre : 1 Abstention : 0	L'an deux mille vingt-quatre, le treize mars Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué. Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE (Maire) <u>Date convocation</u> : 08/03/2024 <u>Secrétaire de séance</u> : Mme MICHAUD Carole
Réf: 2439 OBJET : OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE DE 700 000.00 € AUPRES L'AGENCE FRANCE LOCALE, SOCIÉTÉ ANONYME	Présents : M. MUFFAT Michel - Mme QUOEX Valérie - M. DENNE Jean – Claude - Mme MICHAUD Sonia - M. ROSSET André - M. BRAIZE Richard - Mme SIBIL Christine - Mme MICHAUD Carole - M. GAILLARD Guy - Mme TAVERNIER Marie -Laure - Mme MCQUADE Alisha Absents ou excusés : M. DUCHEMIN Vincent Procuration : M. DUCHEMIN Vincent à M. MUFFAT Michel

Madame MICHAUD Sonia rappelle qu'il est opportun de recourir à un crédit de trésorerie d'un montant total de : 700 000 Euros.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différentes offres, après avoir pris connaissance en tous ses termes de l'offre établie par l'Agence France Locale, Société Anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire, dont le siège social est situé 112 Rue Garibaldi, 69006 Lyon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 799 379 649, et après en avoir délibéré,

DECIDE à la majorité, et une voix contre (BRAIZE Richard) d'autoriser M DENNE Jean-Claude (mairie) à signer un contrat de ligne de trésorerie avec l'Agence France Locale selon les caractéristiques suivantes :

DECIDE

Article 1 : Principales caractéristiques du Crédit de Trésorerie

Un crédit de Trésorerie est souscrit auprès l'Agence France Locale dans les conditions suivantes :

- Montant maximum du Crédit de Trésorerie : 700 000 EUR (Sept Cent Mille euros)
- Durée Totale : 364 Jours
- Date d'Entrée en Vigueur : 29/03/2024
- Date d'Echéance Finale : 28/03/2025
- Taux d'Intérêt : ESTER auquel s'ajoute une marge de 0.39%
- Base de calcul des Intérêts : exact/360
- Commission de non-utilisation (CNU) : 0.10% de l'encours quotidien non mobilisé

CH

- Base de calcul de la CNU : exact/360
- Commission d'engagement : 0.08% du montant du crédit de trésorerie

Envoyé en préfecture le 22/03/2024

Reçu en préfecture le 22/03/2024

Publié le 22/03/2024

ID: 074-217401884-20240313-D2439-DE



Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le préfet de Haute-Savoie
- Le Trésorier de Thonon
- Monsieur le Président de l'Agence France Locale.

La secrétaire
MICHAUD Carole

Le Maire,
DENNE Jean – Claude

Le représentant de la Collectivité

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire